



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 avril 2008

Le 18 avril 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 avril 2008 au théâtre du Cadran à Briançon, sous la Présidence de M. Henry RAOUX, Président doyen d'âge.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 37
Nombre de Votes : 37

M. Marc FAURE-BRAC est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean SODE – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe PELLORCE – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Christophe HUGOT.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Roger PERINET (représentant M. Philippe MARIACHER).

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BRÉMOND.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2008-001 DU 18 AVRIL 2008

Rapporteur : M. Henry RAOUX, Président Doyen d'âge

OBJET : Election du Président de la Communauté de Communes du Briançonnais.

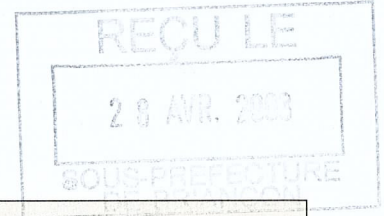
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les dispositions de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires et procède à l'élection de son président,

Vu les dispositions des articles L 5211-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant qu'il appartient aux Membres du Conseil Communautaire d'élire le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais selon les règles applicables à l'élection du maire, au scrutin secret à trois tours,

Vu le procès verbal de l'élection du Président, annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,



DÉLIBÈRE

- Proclame M. Alain BAYROU, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais et le déclare immédiatement installé.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : 24 AVR. 2008

Date affichage : 28 AVR. 2008